



## CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Département fédéral de l'environnement  
des transports, de l'énergie et de la  
communication  
Palais fédéral  
3003 Berne

Réf. : PM/15003800

Lausanne, le 1<sup>er</sup> avril 2009

### **Arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires - position du Canton de Vaud**

Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de l'opportunité qui nous est donnée de prendre position sur l'arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement. A ce sujet, nous vous présentons les remarques suivantes:

#### **A- Considérations d'ordre général sur l'arrêté**

Le Canton de Vaud salue l'arrêté fédéral pour le programme d'élimination des goulets d'étranglement dont le processus est coordonné avec les mesures des projets d'agglomération ainsi que d'autres améliorations de l'offre en transports publics. En outre, les mesures préconisées représenteront une contribution importante à la sécurité du trafic routier.

Si les moyens financiers mis à disposition paraissent insuffisants, ceux-ci reflètent la situation actuelle de la Confédération mais permettront néanmoins de régler les problèmes les plus urgents.

#### **B- Questions**

##### *1- Approuvez-vous les grandes lignes du projet?*

Le Canton de Vaud approuve les grandes lignes du projet.

Le présent rapport permet d'avoir une vision claire de la volonté et des moyens du Conseil fédéral pour régler les problèmes des goulets d'étranglement en Suisse et principalement dans les agglomérations. Il représente, sur ce thème, une étude approfondie et globale.

- 2- *Approuvez-vous le contenu proposé de l'Arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires"?*

Le Canton de Vaud approuve l'arrêté fédéral proposé.

Les moyens nécessaires à disposition pour la suppression des goulets d'étranglement en Suisse sont limités mais le Canton de Vaud est satisfait de constater que le Conseil fédéral a prévu trois mesures dans son territoire: le goulet d'étranglement de Crissier classé dans le module 1 de cet arrêté et la volonté de régler durablement le secteur Coppet - Genève ainsi que la problématique de Morges par un complément au réseau autoroutier.

- 3- *Que pensez-vous de la proposition de construire des compléments au réseau afin d'éliminer les deux goulets d'étranglement les plus sérieux dans la région de Lausanne (contournement de Morges) et la région de Zürich (Glattalautobahn)?*

Le Canton de Vaud est satisfait que le Conseil fédéral reconnaisse la situation particulière de la région morgienne en termes d'intégration urbanistique et charge de trafic, jugeant impératif de compléter le réseau des routes nationales existant par de nouvelles liaisons et qu'il a retenu le grand contournement de Morges comme étant l'un des deux compléments au niveau national. Cette solution est admise comme étant la seule satisfaisante à long terme, l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) aux heures de pointe restant une solution transitoire pour 10 à 15 ans.

Le Canton de Vaud souhaite que l'étude du grand contournement de Morges fasse l'objet d'une large consultation auprès des communes concernées et potentiellement touchées par le projet. Il se réjouit à collaborer sous le pilotage de l'OFROU.

Formé des deux centres urbains de Genève et de Lausanne, respectivement deuxième et cinquième ville du pays, l'Arc lémanique constitue le deuxième pôle économique de Suisse. Cette réalité se traduit par de fortes imbrications économiques et d'intenses flux de pendulaires entre les deux cantons. Le Canton de Vaud tient à souligner que le goulet d'étranglement que représente l'autoroute de contournement de Genève est une entrave au maintien de la compétitivité économique de toute la région. La solution la plus adaptée à cette réalité consiste à réaliser une traversée du lac pour délester l'autoroute de contournement.

Le financement des ouvrages précités doit être assuré par une augmentation unique, et non par étapes, de la taxe sur les huiles minérales.

- 4- *Approuvez-vous l'adaptation partielle de la surtaxe sur les huiles minérales pour les carburants au renchérissement afin de couvrir les dépenses dues*
- au "surcroît des besoins ordinaires" du Financement spécial pour la circulation routière?*
  - A la réalisation de nouveaux éléments du réseau afin d'éliminer les goulets d'étranglement les plus sérieux sur le réseau des routes nationales?*

Le Canton de Vaud approuve l'adaptation partielle de la surtaxe afin de couvrir les dépenses dues

- a) au "surcroît des besoins ordinaires"
- b) à la réalisation de nouveaux éléments du réseau des routes nationales

Il apparaît clairement que toutes ces actions nécessitent des besoins financiers supplémentaires et si une taxe devait être prélevée sur le prix de l'essence, la variante qui conjugue aussi bien les besoins ordinaires que les compléments de réseau (Glattal et contournement de Morges/Lausanne) ainsi que le maintien des contributions aux projets ferroviaires devrait être retenue.

- 5- *Que pensez-vous des trois possibilités présentées pour l'éventuelle intégration de près de 400 km de routes existantes au réseau des routes nationales, notamment de l'augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales d'environ 3 centimes par litre qui en découlerait?*

Le Canton de Vaud n'a pas de variante préférée.

- 6- *Quelles tâches du Financement spécial pour la circulation routière considérez-vous comme prioritaires, au cas où il ne serait pas possible de financer toutes les dépenses supplémentaires envisagées?*

Nous estimons prioritaire l'élimination des goulets d'étranglement y compris les compléments de réseau nécessaires, ainsi que le programme Rail 2030.

- 7- *Avez-vous d'autres remarques concernant le projet mis en consultation?*

Dans l'article 1, nous notons que 175 millions de francs sont débloqués pour la planification des projets ultérieurs relatifs aux goulets d'étranglement; il serait souhaitable que l'on précise plus en détail l'affectation prévue de ce montant, cette information n'apparaissant pas dans le corps du rapport qui pour le reste est fort détaillé.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

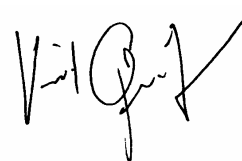
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- Office des affaires extérieures
- Service des routes